

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Autonomie des jeunes	388

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** la délibération modifiée du Conseil régional des 16 et 17 décembre 1998 portant création du dispositif « Pass culture sport » en Pays de la Loire,
- VU** la délibération modifiée du Conseil régional du 9 avril 1999 précisant les modalités du dispositif « Pass culture sport » en Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 27 juin 2011 approuvant le Schéma régional des jeunesses,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017, approuvant le règlement d'intervention relatif au nouveau Pass culture sport dématérialisé et la nouvelle convention-type de partenariat e.pass culture sport « pratique individuelle »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 approuvant le nouveau règlement d'intervention du e.pass culture sport, la nouvelle convention-type de partenariat e.pass culture sport « pratique individuelle » et la nouvelle convention-type de partenariat e.pass culture sport « sorties collectives » ;
- VU** la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020, approuvant le nouveau règlement d'intervention relatif au e.pass culture sport, la nouvelle convention-type de partenariat e.pass culture sport « pratique individuelle », et le nouvel avenant-type « pratique individuelle » ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 septembre 2020, approuvant le nouvel avenant-type « sorties collectives » ;
- VU** l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional en date du 14 décembre 2020 ;

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional du 16 octobre 2020

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

ENTENDU

Carine MENAGE, Lucie ETONNO, Marie-Noëlle TRIBONDEAU, Brigitte NEVEUX, Denis LA MACHE, Daniel COUDREUSE, Pascal GANNAT, Anne-Sophie GUERRA, Roselyne BIENVENU, Christophe CLERGEAU, Myriam GARREAU, Régine CATIN

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 de 50 000 euros d'autorisations de programme, de 3 520 000 euros d'autorisations d'engagement, de 50 000 euros de crédits de paiement en investissement et de 2 500 000 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°388 : "Autonomie des jeunes" ;

APPROUVE

la demande de partenariat de Sarthe Culture pour le « festival de l'Epau » à Yvré-l'Évêque (Sarthe - 72) au titre du e.coupon « festival » ;

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante, conformément à la convention-type approuvée par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 200 000 euros pour les demandes de remboursement des partenaires du e.pass culture sport (opération de gestion directe 20D00021).

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire
Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe La Région en Marche

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs